LES FAUX ET LES FAUSSES OBLITÉRATIONS

Tout le monde aime avoir un timbre rare dans sa collection. Ceci induit les malfaiteurs, qui donnent une mauvaise image à la philatélie, à vous offrir des faux ou des timbres avec une fausse oblitération. C'est très tentant de faire d'une «Helvetia assise à 40 ct papier mêlé neuf» un exemplaire oblitéré dont la cote est 1250 fois supérieure. Parmi les faussaires les plus connus, nous mentionnerons François Fournier et Jean de Sperati.

Il est donc impératif de soumettre les timbres d'une certaine valeur aux experts afin d'attester l'authenticité du timbre et de l'oblitération. La liste des experts reconnus peut être aisément consultée sur le site de l'Association suisse des experts philatéliques (ASEP, www.briefmarken-pruefer.ch).

Vous trouverez aussi dans votre club des membres qui sont experts en la matière, d'où l'intérêt évident de faire partie d'un club.

Nous avons mentionné François Fournier et Jean de Sperati. Etant donné que nous nous concentrerons sur les Helvetia assises, nous vous présenterons un faux de Fournier. Jean de Sperati était un faussaire, pour ne pas dire, un artiste en ce qui concerne la réplique (réd.: copie plus ou moins fidèle d'une œuvre d'art, comme un timbre-poste) des timbres avant les Helvetia assises non dentelées: des bijoux!

Faux de Fournier

Il s'agit donc d'un faux provenant de François Fournier. Même l'oblitération «BIENNE 22 V 65» est fausse. Ces timbres présentent une impression plus grossière que les originaux et sont ainsi reconnaissables lorsqu'on a un peu d'expérience. La couleur est aussi plus sombre si vous le comparez à l'original.

36a «trafiqué»

Ce timbre a suivi une cure d'amaigrissement. Il a été «redentelé» sur deux côtés. Ce timbre, dont la valeur s'élève selon le catalogue à 600.- francs, présentait très probablement une dentelure imparfaite, raison pour laquelle il a subi une «petite manucure» afin d'atteindre un bon prix.

36c avec fausse oblitération

Ce timbre semble à première vue impeccable. Il s'agit effectivement d'un 36c assez bien oblitéré. Le problème est que l'oblitération est fausse. Un cachet similaire d'ambulant postal a bien existé et a été utilisé de 1863 à 1866, mais pas en 1880 !

Les papiers mêlés de cette émission présentent souvent des fausses oblitérations. A la fin de l'utilisation de cette émission, des milliers de timbres neufs ont été vendus aux collectionneurs. Comme vous le savez, tous les timbres neufs ne valent quasi rien. C'est donc très tentant d'apposer une oblitération afin de multiplier la valeur. Méfiez-vous des cachets dans le coin et mal lisibles !

Deux 49b avec des fausses oblitérations

47a antidaté

Oh qu'il est beau! En plus, il s'agit d'un «Schnapszahl» (réd.: nombre spécial; ici, c'est une date composée de plusieurs chiffres identiques mélangés): 18.11.81. Le cachet est original, mais l'oblitération est antidatée. La valeur passe de 700.- francs (selon le catalogue) à rien du tout.

La pièce suivante est très intéressante. La date 1871 ne peut pas jouer, d'autant plus que ce cachet a été confectionné en 1873. Pourrait-il éventuellement s'agir d'une erreur de date? 71 au lieu de 82? C'est presque impossible à défendre. Un expert renommé

Zumstein 50

et très connu nous explique (citation): *«L'encre est impossible à juger sur un scan, et la brisure du pont à date au-dessus des chiffres 15 ne me plaît pas: ce genre de brisure se produit après un assez long usage des cachets, où les chiffres des jours ou des heures ont été changés des milliers de fois au moyen d'un instrument plus ou moins contondant avec lequel on faisait tourner les roulettes. Une erreur de date sur un timbre dont la valeur élevée dépend justement de l'oblitération est hautement improbable».*

51 avec fausse oblitération

L'oblitération de ce timbre est fausse. Quatre cachets de ce type ont existé et vous les trouverez ci-dessous. Seul le cachet numéro 4386 (selon la numérotation de Güller) peut se rencontrer sur les Helvetia assises. Ce cachet est reconnaissable à ses six hachures. Vous voyez sur l'image clairement 5 hachures. Il s'agit du cachet numéro 10641 qui a été confectionné comme les autres bien après l'utilisation des Helvetia assises (valables jusqu'au 30 septembre 1883 !).

Reproduction des cachets des livres de Güller
(mis à disposition par Pierre Guinand)

Un 49d avec une fausse oblitération du groupe 98

Ce cachet du groupe 98 sur ce 25 cts papier mêlé est faux également. La date est toujours la même: 29 JUIL. 86 (!). Vous pouvez le trouver souvent, en plus, sur l'émission avec le papier blanc sur le 3 cts, le 15 cts et le 40 cts.

Les timbres avec variétés, comme l'Helvetia assise avec double frappe dont une renversée, multiplient leurs prix par dix dans le catalogue. Le timbre neuf est donc dix fois moins cher que l'oblitéré et celui-ci se trouve dans le catalogue avec un prix de 600.- francs. Ce n'est donc pas étonnant que certaines personnes se laissent tenter.

45.2.01

L'oblitération violette est fausse. Elle a été vue à plusieurs reprises par un expert. Les chiffres sont toujours indéchiffrables et ce cachet violet se trouve toujours sur cette variété (45.2.01), comme si ce bureau de poste n'avait reçu un demi-feuillet qu'avec la même variété.

Faut-il s'énerver? Faut-il porter plainte? Faut-il arrêter la philatélie? Non, rien de cela ! Au lieu de s'énerver, il faut en tirer des conclusions, c'est-à-dire ne faire confiance qu'aux pièces attestées par des experts reconnus. En plus, il ne faut en aucun cas les détruire, bien au contraire, il faut les garder et mettre ses connaissances au service des collectionneurs afin que ces margoulins n'aient plus aucune chance de vendre ces pièces.

Il est donc important d'adhérer à un club qui organise des rencontres philatéliques (et non de jass) !

Roberto Lopez

imprimerie fattebert&tauxe
avenue du simplon 34
1870 monthey
tél. 024 471 67 16
fax 024 471 67 17
e-mail: info@iftmonthey.ch